

Explication décompte de salaire

(voir également verso)

Le décompte de salaire dépend des heures de travail saisies. La **période** («**Periode**») correspond au laps de temps pour lequel le décompte de salaire a été établi. Les heures de travail qui sont transmises trop tard seront automatiquement prise en compte dans le décompte de salaire suivant. Veuillez contrôler si le nombre d'heures («**Anzahl Stunden**») de vos rapports de travail correspond à cette période de décompte.

Lohnabrechnung

Filiale 400 Basel
 Für Rückfragen Tel. 061 201 30 30
 MA-Nr. P001397
Periode 27.08.2007 – 23.09.2007
 Datum 28.09.2007
 Seite 1

Vertraulich
 Peter Muster
 c/o Hotel Sonne
 Röschenzerstrasse 24
 4104 Oberwil BL

Données salaire selon contrat de travail

Explication des différents postes sur la page suivante

Prestations sociales légales, contributions fiscales et d'assurance

Explication des différents postes sur la page suivante

Divers retraits

Explication des différents postes sur la page suivante

Avoir en provision

Lohnart	Beschreibung	Basis / Menge	Ansatz	Prozent	Betrag in CHF
1003	Stundenlohn	164.00	26.88		4,408.32
1102	13. Monatslohn	164.00	2.54		416.56
1103	Feriengeld	164.00	2.61		428.06
1104	Feiertagsentschädigung	164.00	0.97		159.10
1320	Vermittlungsprovision	1.00	100.00		100.00
1599	AHV-pflichtiger Lohn				5,512.00
3003	Diverse Spesen	26.00	2.00		52.00
1998	Nicht AHV-pflichtiger Lohn				52.00
1999	Bruttolohn				5,564.04
2001	AHV-Abzug	5,518.48		5.0500	-273.31
2005	ALV-Abzug	5,518.48		1.0000	-54.12
2011	NBU-Abzug Code A	5,518.48		2.7100	-149.55
2105	Krankentaggeld	5,412.04		2.7000	-146.13
2401	QST / IS: BS Code A0 GD	5,512.04		4.5000	-248.04
	Basis zur Berechnung der Prozente	5,977.78			
9037	Quellensteuertage (Lohnabrech)	27.66			
2501	PK-Beitrag				-277.33
2611	Vollzugskosten GAV 15	164.00			-23.65
2799	Total Abzüge				-1,172.13
8900	Nettolohn				4,391.91
2810	Rückstellung 13. ML Netto	416.56			-370.74
3020	Abzug Arbeitsbewilligung	1.00	66.00		-66.00
3040	Hot. Sonne, Oberwil 25.8.-25.9	1.00	725.00		-725.00
3048	Mietkaution für Unterkunft	1.00	350.00		-350.00
3050	Krankenkasse CSS Monat Juli 07	1.00	245.60		-245.60
3070	Abzug bezogene Arbeitskleider	1.00	69.00		-69.00
3080	Abzug Werkzeug-Depot	1.00	500.00		-500.00
3803	Vorschuss ausbezahlt				-800.00
8999	Auszahlung				-1,265.57
6485	Saldo Werkzeug	500.00			
6555	Saldo Zimmerdepot	350.00			
6530	Saldo 13 ML	1,638.46			
	Überweisung				
8999	UBS AG, 4009 Basel				1,265.57

Somme des paiements d'avances («**Vorschuss**») effectués depuis le dernier décompte de salaire

Explication décompte de salaire

N° type de salaire	Désignation	Explication
1003 1102 1103 1104	1. Salaire horaire 2. 13 ^e mois 3. Indemnités congés 4. Indemnités jours fériés	Le salaire horaire s'appliquant selon le contrat de travail est divisé en 4 parties. La somme de ces 4 parties constitue le salaire de base selon le contrat de travail
1320	Commission d'intermédiaire	Commission pour nouveaux collaborateurs recommandés qui travaillent au moins 1 mois pour Personal Search AG
1599	Salaire soumis à l'AVS	Montant pris en compte pour le calcul des déductions sociales
3003	Frais divers	Frais divers convenus selon contrat de travail, non soumis à des déductions sociales
1998	Salaire non soumis à l'AVS	Ensemble des parties du salaire global non soumises à des déductions sociales
1999	Salaire brut	Salaire global sans déduction des prestations sociales
2001	Retrait AVS	L'AVS est une assurance populaire générale et obligatoire pour toutes les personnes qui habitent ou travaillent en Suisse. Elle sert des rentes de vieillesse et de survivants et constitue une partie du réseau d'assurance fédéral. Un montant de 5,05% est prélevé à ce titre du salaire brut. L'employeur verse également un montant de 5,05% aux caisses.
2005	Retrait AC	L'AC, l'assurance-chômage est - comme l'AVS - une assurance sociale obligatoire en Suisse. Tous les employés tenus de payer des cotisations AVS doivent s'acquitter des cotisations AC. Cette assurance permet le financement des indemnités versées en cas de chômage.
2011	Retrait ANP	Chaque employé en Suisse est assuré contre les accidents. Ce retrait permet de couvrir les frais occasionnés par un accident et 80% du salaire versé. Selon la Loi fédérale sur l'assurance-accidents, l'employeur prend en charge la prime de l'assurance accidents professionnels. L'employé s'acquitte de la prime de l'assurance accidents non-professionnels (ANP).
2015	Indemnité journalière de maladie	A l'instar de la réglementation en cas d'accident, chaque employé est couvert en cas de perte de salaire du fait de maladie. Cette assurance prend en charge les frais liés à la maladie et 80% du salaire moyen versé, à compter du quatrième jour de maladie.
2401	Impôt à la source selon canton	Les travailleurs étrangers sont soumis à l'imposition du salaire à la source. Le taux d'imposition à la source correspondant est donc prélevé chaque mois directement du salaire brut. Les taux d'imposition sont progressifs et augmentent selon le niveau de cotisation. Différents tarifs sont appliqués selon le canton de domicile, l'état civil et la religion.
9037	Jours d'impôt à la source	Cette valeur permet de calculer le taux d'imposition à la source.
2501	Cotisation CP	La cotisation CP (ou LPP) est une rente de vieillesse complémentaire à l'AVS (cf. plus haut). Cette assurance est obligatoire pour tous les employés en Suisse dont le salaire est supérieur à trois quarts de la rente complète maximale de l'AVS. Les employeurs sont tenus d'assurer leurs employés auprès d'une institution de prévoyance et de prendre en charge au moins la moitié des cotisations – comme pour l'AVS/AI. Dans le cas des employés âgés de 25 ans ou plus, la part de rente épargnée est remise sous forme d'un certificat de prévoyance une fois par an par l'employeur. Cette assurance entre en vigueur à compter du 4 ^e mois dans le cas des contrats de travail à durée définie.
2601 2611 2621	CCT FAR Frais d'exécution CCT Frais de formation continue CCT	Ces retraits sur salaire sont effectués selon les conventions collectives de travail en vigueur - montants différents selon la branche du bâtiment- et livrés par les organisations syndicales. Les montants de ces retraits sont relativement faibles et peuvent être déterminés sur le plan cantonal.
2799	Retraits totaux	Montant total de toutes les prestations sociales, taxes fiscales et cotisations d'assurances
2810	Provision 13 ^e mois	L'employeur est tenu par la loi d'établir une provision pour le 13 ^e mois. Dans ce but, un montant est prélevé chaque mois du salaire pour épargne et sera reversé à la fin de l'année (cumul). Le montant du cumul 13 ^e mois est indiqué sous le type de salaire 6530 (cf. ci-dessous).
3020 3040 3070	Retrait permis de travail Retrait logement Retrait pour vêtements de travail, etc.	Retraits pour l'ensemble des paiements anticipés de Personal Search AG pour diverses dépenses
3048	Caution de location	Retrait pour cautions de location. Cette caution est indiquée en tant qu'avoir sous le type de salaire 6490. Le versement de cet avoir sera effectué après le retour en bon état de l'objet loué.
3050	Caisse maladie	L'assurance caisse maladie couvre l'ensemble des frais de guérison en cas de maladie. Cette assurance est obligatoire en Suisse pour tous les autochtones et les travailleurs venant de pays étrangers. Personal Search AG inscrit directement chez l'assureur tous les travailleurs temporaires disposant d'autorisations de séjour courtes. Le retrait de la prime annuelle est effectué chaque mois. Les mois entamés comptent comme des mois pleins.
3080	Retrait dépôt d'outils	Retrait pour dispositifs de travail qui appartiennent à Personal Search AG. Cette caution indiquée en tant qu'avoir sous le type de salaire 6485: le versement de cet avoir sera effectué après le retour en bon état de ces dispositifs.
3803	Paiements d'avances	Somme des paiements d'avances effectués depuis le dernier décompte de salaire
6485	Solde outils	Avoir Personal Search AG pour dispositifs et outils prêtés
6490, 6555	Solde caution de location	Avoir Personal Search AG pour caution de location versée
6530	Solde 13 ^e mois salaire mensuel	Total en cours du cumul du 13 ^e mois
8999	Transfert (banque, poste)	Compte bancaire ou postal sur lequel le montant à verser selon type de salaire 8999 a été transféré